



Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-60

Projet d'introduire dans le document complémentaire du Plan d'urbanisme de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal

Le projet de règlement P-04-047-60 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 février 2008.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rendra accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modification au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-60 prévoit les ajustements requis au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour permettre la réalisation du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. Les régimes de protection élaborés dans ce plan de protection et de mise en valeur ont trait aux milieux naturels, aux milieux construits et aménagés et aux paysages, comprenant notamment les vues offertes vers et depuis la montagne. Afin d'assurer la cohérence entre les régimes de protection élaborés et la réglementation des arrondissements, il est proposé de modifier le document complémentaire au Plan d'urbanisme afin d'y intégrer des mesures de protection, pour qu'elles soient ensuite transposées dans la réglementation des arrondissements. Les modifications au document complémentaire portent notamment sur les hauteurs, les taux d'implantation, les milieux naturels, les espaces verts protégés, l'aménagement de terrains et l'installation d'équipements mécaniques.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer aux séances de l'assemblée de consultation publique :

Le 18 mars 2008
Hôtel Hyatt
1255, rue Jeanne-Mance
Grand Salon B
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 23 avril, à 19 h aux bureaux de l'OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 17 avril.

Renseignements : Éric Major à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 5 mars 2008

Me Yves Saindon
Greffier par intérim
Ville de Montréal



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
